

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
27 juillet 2018
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
72^e réunion

**Rapport de la soixante-douzième réunion du
Comité permanent (19-21 juin 2018)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour	2	3
III. Protection internationale	3-25	3
A. Note sur la protection internationale	4-13	3
B. Mise à jour sur l'engagement du HCR avec les déplacés internes.....	14-17	5
C. Solutions : mettre fin aux déplacements et à l'apatridie	18-22	6
D. Exposé sur la campagne du HCR visant à mettre fin à l'apatridie.....	23-25	7
IV. Mise à jour sur l'âge, le genre et la diversité	26-30	8
V. Mise à jour sur le Cadre d'action global pour les réfugiés.....	31-36	9
VI. Politique de programme/protection.....	37-43	11
A. Exposé sur les efforts de coordination déployés par le HCR pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés	37-39	11
B. Rapport sur les priorités stratégiques globales du HCR.....	40-43	11
VII. Budgets-programmes et financement.....	44-56	12
A. Actualisation des budgets et du financement pour 2018 et rapport de 2017	44-51	12
B. Rapport global de 2017.....	52-56	14
VIII. Gouvernance	57-58	15
IX. Questions diverses	59	15
 Annexe		
Décision sur les budgets et le financement pour 2017 et 2018.....		16

I. Introduction

1. La réunion a été ouverte par le deuxième Vice-président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Geert Muylle (Belgique). L'Ambassadeur Muylle a accueilli le Zimbabwe comme nouveau membre du Comité exécutif.

II. Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/69/SC/CRP.7).

III. Protection internationale

3. Le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection a présenté le point de l'ordre du jour consacré à la protection internationale. Il a remercié les États pour leur engagement constructif dans l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et a mis en lumière les progrès accomplis à ce jour dans l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés. Il a également parlé des efforts entrepris pour améliorer les solutions en faveur des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, et a souligné l'importance des partenariats à cet égard.

A. Note sur la protection internationale

4. Présentant la Note sur la protection internationale (EC/69/SC/CRP.9), la Directrice de la Division de la protection internationale a souligné la nécessité d'une meilleure application du principe et de la pratique liés au partage de la charge et des responsabilités, fondés en droit international, et a relevé un certain nombre de défis en cours, notamment liés aux mouvements mixtes.

5. Beaucoup de délégations ont pris la parole pour exprimer leur appui en faveur de l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et du rôle de leadership du HCR dans ce processus. Faisant observer que 85 % des réfugiés dans le monde étaient abrités par des pays en développement et soulignant la nécessité d'un partage plus équitable de la charge et des responsabilités, plusieurs délégations ont exprimé le vœu que le Pacte mondial donne lieu à une nouvelle architecture pour la coopération internationale. Dans le même temps, certaines se sont demandé comment les arrangements prévus pouvaient se traduire en engagements concrets pour combler les lacunes récurrentes observées dans la réponse internationale, et alléger le fardeau que supportent les États d'accueil. Les partenariats, notamment avec le secteur privé et les acteurs du développement, ont été considérés comme cruciaux dans ces efforts. On a néanmoins relevé que les financements des réponses pour les réfugiés devraient être considérés comme venant s'ajouter aux financements pour le développement, sans remettre en cause les besoins et les priorités de l'État d'accueil.

6. Les États membres ont souligné l'importance de la centralité de la protection, qui se trouve au cœur du Pacte sur les réfugiés. Ils ont mis l'accent sur la primauté du droit de demander l'asile et du principe de non-refoulement qui constitue l'un des piliers fondamentaux du régime international de protection. Ce principe doit être pleinement respecté, non seulement en gardant les frontières ouvertes, mais aussi en s'abstenant de prendre des mesures pour contourner cette obligation. Le HCR a été encouragé à mieux couvrir dans ses futurs rapports les questions fondamentales de protection comme l'accès au territoire, la détention et la détermination du statut de réfugié. Il a par ailleurs été exhorté à éviter d'orienter ses ressources humaines ou physiques vers des activités autres que les activités principales de protection prescrites par son mandat, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte sur les réfugiés. À cet égard, il a été proposé que l'Organisation prévoie un rapport distinct pour informer des progrès réalisés concernant le Pacte sur les réfugiés et le Cadre d'action global pour les réfugiés.

7. Les délégations ont plaidé pour qu'une approche solide de protection internationale soit appliquée à l'accueil, à l'admission et à l'identification. Le recours au système biométrique de gestion de l'identité (BIMS) a été salué comme étant un important outil d'appui à la protection, aux réponses ciblées et aux solutions, tout comme la fourniture des documents d'identité en vue de faciliter l'accès à l'assistance et aux services. Des systèmes d'enregistrement crédibles et efficaces sont indispensables pour identifier les personnes ayant besoin de protection.

8. Concernant les réfugiés sahraouis vivant dans des camps près de Tindouf, une délégation a parlé des déficits financiers ayant aggravé la vulnérabilité de la population. Elle a salué les données mises à jour sur l'accès à l'éducation et aux soins de santé, qui ont facilité des actions collectives. Elle a souligné la nécessité de permettre aux populations l'exercice de leur droit au retour, conformément au plan de paix des Nations Unies. Une autre délégation a souligné la nécessité d'enregistrer la population des camps près de Tindouf (Algérie), conformément au mandat du HCR, aux rapports du Secrétaire général et aux résolutions récentes du Conseil de sécurité. Elle a par ailleurs souligné l'importance de préserver le caractère civil et humanitaire de l'asile dans les camps près de Tindouf, comme prescrit dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et dans son protocole de 1967, ainsi que dans la Conclusion n° 94 (LIII) de 2002 du Comité exécutif.

9. Plusieurs pays ont exprimé leur préoccupation au sujet de la lourde charge que supportent constamment les pays accueillant les réfugiés et de l'utilisation insoutenable de leurs maigres ressources. Au vu de la dégradation de l'environnement causée par la présence d'un grand nombre de réfugiés dans certains pays, il est important de disposer d'autres sources d'énergie.

10. Concernant les mouvements mixtes, les efforts déployés par le HCR pour gérer la situation sur la route de la Méditerranée centrale et en Libye ont été reconnus. La détention des réfugiés et des migrants en Libye a été condamnée. Le Niger a été remercié pour son rôle dans la mise en place d'un mécanisme d'évacuation. Ont été félicités, les efforts déployés par le HCR en vue d'une coordination étroite avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Il a été encouragé à les poursuivre afin d'éviter les chevauchements et d'améliorer les réponses. Plusieurs États ont souligné la nécessité d'assurer la protection des femmes et des enfants dans les mouvements mixtes, surtout des mineurs non accompagnés, notamment contre les violences, l'exploitation et la traite. Des appels ont été lancés pour que le HCR puisse avoir un accès sans entrave aux arrivées, afin d'être en mesure d'identifier les personnes ayant besoin de la protection internationale.

11. Pour ce qui est des solutions, leur recherche doit se faire avec la même ardeur que la protection. La protection et les solutions étant les deux faces d'une même médaille, les solutions doivent être le but ultime de la protection. Les délégations ont bien accueilli la création de la Division de la résilience et des solutions. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du rapatriement volontaire comme étant la solution préférée. Dans le même temps, le HCR a été exhorté à éviter de prendre des mesures précipitées concernant le retour, pouvant provoquer ou exacerber des déplacements internes. Il est plus probable que les retours soient durables lorsque sont en place certaines garanties fondamentales comme les garanties juridiques, l'accès aux terres, au logement et aux services sociaux ainsi que l'inclusion économique. La fourniture aux réfugiés des informations sur les conditions prévalant dans les pays et lieux d'origine est indispensable en ce qu'elle leur permet de prendre des décisions éclairées sur le retour. Le HCR est encouragé à mettre en place un mécanisme efficace de suivi des retours pour mesurer les résultats et l'impact des retours forcés et des retours dans des situations fragiles au sortir d'un conflit.

12. Le Comité s'est dit très préoccupé par la diminution du nombre de places pour la réinstallation. Les États ont été encouragés à élargir leurs programmes de réinstallation, surtout en faveur des personnes vulnérables (comme les femmes exposées aux risques et les victimes de violences sexuelles et de genre). On espère que le Pacte mondial donnera un nouvel élan pour multiplier les possibilités de réinstallation et les voies complémentaires. Il est par ailleurs important de renforcer l'autonomie en attendant les solutions, notamment par l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi, afin de réduire la vulnérabilité des

personnes prises en charge et de favoriser leur contribution au développement des pays d'accueil. Des conditions de travail justes et favorables sont indispensables pour l'accès au marché du travail.

13. La Directrice a salué l'appui exprimé en faveur de la centralité de la protection. Elle a cependant noté que ce concept devait être traduit en réalités opérationnelles permettant aux personnes prises en charge d'avoir accès à leurs droits. Concernant les mouvements mixtes, elle a souligné la pertinence constante du Plan d'action en dix points pour la protection des réfugiés et les migrations mixtes, prévoyant les bonnes pratiques pouvant être mises en œuvre dans divers contextes. Elle a noté à cet égard que le HCR avait apporté des contributions sur la protection dans des mouvements mixtes, dans le cadre de l'élaboration du Pacte mondial sur les migrations. Pour ce qui est de la réinstallation, la Directrice s'est faite l'écho des appels en faveur de l'augmentation du nombre de places disponibles. Dans le même temps, elle a rappelé la valeur stratégique des programmes, même de petite taille, dès lors qu'ils sont bien ciblés et utilisés comme moyens de protection.

B. Mise à jour sur l'engagement du HCR avec les déplacés internes

14. Présentant la mise à jour sur l'engagement du HCR avec les déplacés internes (EC/69/SC/CRP.9), le Conseiller spécial sur le déplacement interne a souligné la nécessité de mettre au point une réponse plus décisive et plus prévisible aux situations de déplacement interne. Il a mis en lumière les développements et les défis significatifs, notamment : une meilleure coordination interinstitutions ; une meilleure préparation et un engagement en temps voulu dans les situations nouvelles et évolutives ; le renforcement des capacités pour le personnel du HCR ; et des données de qualité pour une meilleure programmation et une meilleure collaboration avec les acteurs du développement. Le Conseiller spécial a par ailleurs décrit les efforts déployés par le HCR pour accorder la priorité à la protection et aux solutions dans la réponse interinstitutions et soutenir la mise au point d'un plan d'action triennale multipartite pour la prévention, la protection et les solutions en faveur des déplacés internes dans le cadre du Vingtième anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (GP20).

15. Les délégations ont salué les efforts déployés par le HCR pour davantage engager un nombre croissant de déplacés internes à travers le monde. En particulier, elles ont loué l'importante évaluation du rôle du HCR et de son travail pour renforcer la coordination interinstitutions. Elles ont reconnu son leadership dans la promotion des quatre priorités du GP20, en collaboration avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des déplacés internes, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'OIM et d'autres parties prenantes. Concernant la revue opérationnelle interne du HCR, des délégations ont sollicité des mises à jour sur les progrès réalisés dans l'exécution des recommandations. La révision de la politique du HCR sur le déplacement interne a été bien accueillie, et les États attendent avec impatience la publication de la nouvelle politique d'ici fin 2018.

16. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité de mettre l'accent sur les solutions dès le début d'une crise de déplacement interne. À cet égard, elles ont proposé l'application des leçons tirées de la longue expérience du HCR dans les situations de réfugiés, un plus grand renforcement de la base de preuves et l'implication des acteurs du développement. Elles ont souligné l'importance de données de meilleure qualité, plus transparentes, et ont sollicité des mises à jour sur les outils standards de gestion des données démographiques et leur application à travers les opérations du HCR. Plusieurs délégations ont posé des questions au sujet du lien qui existe entre les réponses en faveur des réfugiés et les réponses en faveur des déplacés internes, ainsi que sur la responsabilité des dirigeants de veiller à ce que ce lien soit établi, surtout dans les situations de populations mixtes. En tant que chef du groupe mondial pour la protection, le HCR a été exhorté à inclure toutes les parties prenantes, y compris les déplacés internes, et à travailler

avec les coordonnateurs de l'action humanitaire et les équipes de pays pour l'action humanitaire, afin de contribuer à la mise au point de stratégies nationales de protection. Les délégations ont noté qu'une planification intégrée est importante pour satisfaire les besoins et trouver des solutions durables. Elles ont encouragé le HCR à promouvoir des lois et des politiques nationales en faveur des déplacés internes, concernant notamment les droits aux terres, au logement et aux biens. Le Comité a souligné le rôle primordial des États concernés dans les situations de déplacement interne, et a fait observer que les autorités nationales devaient être soutenues par l'assistance et le dialogue.

17. En réponse, le Conseiller spécial a réitéré l'importance de renforcer la coordination et s'est fait l'écho des préoccupations du Comité sur l'intégration des solutions dans les premières réponses aux situations de déplacement interne. Concernant les données, il a pris note de la nécessité d'ensembles de données de plus en plus interopérables. Il a parlé de la collaboration constante avec la Banque mondiale et le Centre commun de données, pour identifier les lacunes et collecter les données. Il a remercié les délégations pour leur appui au travail du HCR visant à mettre à jour sa politique sur le déplacement interne. Des consultations sont en cours avec des partenaires sur cette politique. Sur les réponses nationales et régionales aux déplacements internes, il a repris l'appel lancé par le Comité pour que les initiatives antérieures, comme la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), soient prises en compte dans les efforts mondiaux. À propos de la Division de la résilience et des solutions, il a expliqué que les solutions pour les déplacés internes seraient rationalisées dans ses structures. Répondant aux questions sur le lien entre les structures de coordination et les acteurs de paix et de sécurité, la Directrice de la Division de la protection internationale a parlé des efforts du Secrétaire général visant à centrer la réforme sur la paix, la sécurité et la prévention. Elle a expliqué comment la stratégie pour la protection des civils est liée aux activités des groupes mondiaux pour la protection, et s'est engagée à soutenir les efforts déployés à cet égard.

C. Solutions : mettre fin aux déplacements et à l'apatridie

18. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division de la résilience et des solutions a parlé du mandat de cette division récemment créée, qui traduit l'affirmation au plan institutionnel de l'engagement du HCR à redoubler d'efforts pour trouver des solutions. Elle contribuera à trouver diverses solutions en faveur des réfugiés, et à renforcer les principaux domaines de résilience comme l'éducation et la création de possibilités de moyens d'existence. Elle poursuivra aussi le travail sur l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés et contribuera à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés.

19. Le Directeur adjoint pour les réponses globales a présenté le document intitulé : Solutions : mettre fin aux déplacements et à l'apatridie (EC/69/SC/CRP.10). Il a parlé des progrès réalisés et des défis rencontrés dans la recherche de solutions pour les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides. Il a donné un aperçu des avancées modestes en matière de rapatriement volontaire, en faisant observer qu'un nombre significatif de retours ont lieu dans des situations complexes et risquées. Il a noté que l'intégration locale était la principale solution pour les réfugiés dans les pays développés et a réitéré la nécessité d'élargir les possibilités de réinstallation ainsi que les voies complémentaires de protection et de solutions. Des progrès ont été réalisés dans la recherche de solutions pour les apatrides, et le Directeur a félicité les pays ayant adopté des réformes législatives pour prévenir l'apatridie. Il a aussi parlé de la nécessité de mettre au point une base de preuves, notamment des données socio-économiques, pour améliorer la conception de politiques et l'allocation de ressources. Concernant la résilience et l'autonomie, il a fait savoir aux délégués que le HCR avait élargi son pool de partenaires, notamment pour l'éducation. Il a souligné le travail en train d'être effectué avec des villes et le secteur privé.

20. Les délégations ont salué la création de la nouvelle division, l'institutionnalisation d'une approche globale de solutions et la promotion de nouveaux partenariats, en particulier avec les acteurs du développement. Nombre de délégations ont par ailleurs salué le nouveau

processus de planification pluriannuelle et multipartenaire en faveur des réfugiés, des déplacés internes et des communautés d'accueil, et ont voulu savoir comment ce processus fonctionnerait en termes de budgétisation et de coordination. Elles ont aussi demandé quel est le lien qui existe entre cette initiative et l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés, et quels sont les exemples concrets de résultats. Une délégation a fait observer que la promotion de l'autonomie était un investissement dans les solutions, en particulier le rapatriement volontaire durable, et qu'elle pouvait contribuer à la paix et à la stabilité.

21. Les délégations ont reconnu qu'il est difficile de trouver des solutions. Le HCR a été encouragé à rechercher des voies complémentaires innovantes, à les quantifier et à les suivre, comme il le fait pour les trois solutions durables classiques. Les délégations ont souligné l'importance constante de la réinstallation. Elles ont manifesté leur appui en faveur d'un plus grand accent sur les solutions en faveur des déplacés internes, et une délégation a demandé si le HCR travaillerait aussi pour intégrer les déplacés internes dans les processus locaux de prise de décisions. Elle a aussi demandé quels sont les arrangements que l'Organisation ferait au plan budgétaire et du personnel, conformément à la nouvelle approche de solutions. Une délégation a exprimé son appui en faveur de solutions locales pour les réfugiés.

22. Le Directeur adjoint a remercié les délégations pour leur appui et leur a fait savoir que l'initiative pluriannuelle et multipartenaire et la recherche de solutions seront soutenues par le nouveau Service de gestion des programmes intégrés à la Division de l'appui et de la gestion des programmes. Actuellement, il existe 22 stratégies pluriannuelles et multipartenaires qui se poursuivront dans le processus de planification nationale des opérations de 2019-2020. Répondant à une question sur le processus de réformes aux Nations Unies, il a parlé du dialogue informel avec les Coordonnateurs résidents sur l'inclusion des réfugiés dans les plans nationaux de développement. Il a donné des exemples sur l'importance du travail avec les autorités locales et municipales en vue de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés. Il a réitéré l'importance de l'éducation et a renvoyé les délégations au rapport sur l'éducation des filles, « *Her turn* ». Il a confirmé que les déplacés internes bénéficiaient de la même approche de protection et de solutions que les réfugiés. Le Directeur de la Division de la protection internationale a souligné le fait qu'il y avait des relations de travail étroites mais distinctes entre les deux divisions, et que le but de la protection est de parvenir à des solutions.

D. Exposé sur la campagne du HCR visant à mettre fin à l'apatridie

23. Présentant l'exposé sur la Campagne du HCR visant à mettre fin à l'apatridie, la Directrice adjointe chargée des politiques et du droit à la Division de la protection internationale a parlé des efforts en cours dans le cadre de cette campagne, des progrès réalisés dans le règlement des situations d'apatridie, notamment grâce à la réforme des lois sur la nationalité et aux engagements régionaux, et a souligné l'importance de travailler en partenariat pour atteindre les objectifs de la campagne. Elle a dit que les partenariats étaient indispensables pour la préparation de l'Événement de haut niveau sur l'apatridie devant marquer le point à mi-parcours de la campagne en octobre 2019.

24. Les délégations ont félicité le HCR pour les activités en cours visant à éradiquer l'apatridie, et ont salué les progrès accomplis jusqu'ici. Elles ont également loué les initiatives nationales et régionales ainsi que la reconnaissance accrue de l'apatridie comme étant une importante question humanitaire, de droits de l'homme et de développement. Les États ont manifesté leur appui pour l'inclusion de l'apatridie dans le Pacte mondial sur les réfugiés, afin de la prévenir dans les situations de déplacement forcé, notamment par un meilleur accès à l'enregistrement des actes d'état civil et à la documentation. L'Organisation a été exhortée à continuer de renforcer la coopération avec les mécanismes pertinents de droits de l'homme et à soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. En outre, il a été demandé au HCR de fournir plus d'informations sur son travail avec le Centre commun de données pour collecter et gérer les données sur les risques et la vulnérabilité des apatrides. Des États membres ont été encouragés à

redoubler d'efforts pour exécuter les 10 mesures prévues dans le Plan d'action mondial du HCR visant à mettre fin à l'apatridie et à s'engager dans le processus menant à l'Événement de haut niveau sur l'apatridie. Le HCR doit tenir les États membres informés des préparatifs à cet égard.

25. La Directrice adjointe a remercié le Comité pour son appui et a pris bonne note de son appel en faveur d'un meilleur partenariat stratégique au plan régional. Pour ce qui est de la collaboration avec le Centre commun de données, elle a expliqué que le processus de collecte de données permettrait aussi d'explorer le lien existant entre la pauvreté et l'apatridie. Concernant le nombre de situations où des gens ont acquis la nationalité ou ont vu leur nationalité confirmée en 2017, elle a fait observer que des progrès avaient été réalisés dans 29 situations au total. Répondant à une question sur l'évaluation que le HCR a faite de l'impact de la campagne, elle a affirmé que les réformes législatives durent souvent plusieurs années et que l'un des défis à cet égard est la capacité et la connaissance limitées des bonnes pratiques au niveau national. La Directrice adjointe a souligné la valeur, pour surmonter ces défis, des réunions préparatoires conduisant à l'Événement de haut niveau sur l'apatridie. Pour conclure, le Coordonnateur juridique principal pour l'apatridie a parlé des développements positifs au niveau du Conseil des droits de l'homme et de l'examen périodique universel, dus à l'attention de plus en plus portée aux questions d'apatridie.

IV. Mise à jour sur l'âge, le genre et la diversité

26. Le Directeur adjoint de la Division de la protection internationale a présenté la mise à jour sur l'âge, le genre et la diversité (EC/69/SC/CRP.11). Il a parlé des changements apportés à la politique à jour par rapport à la version antérieure, et du but que cette politique vise à atteindre.

27. Beaucoup de délégations ont pris la parole pour féliciter le HCR sur la politique à jour, et en particulier l'engagement de l'Organisation à mettre l'accent sur l'égalité entre les sexes. Il lui a été demandé de présenter régulièrement des mises à jour, notamment sur les mesures concrètes prises pour appliquer cette politique. De plus amples informations sur la ventilation des données, et en particulier ce que signifie « autres facteurs de diversité » ont également été sollicitées. Le HCR a par ailleurs été exhorté à tenir compte d'une manière plus spécifique des besoins des personnes handicapées, des adolescentes ainsi que des garçons et des hommes dans ses programmes et réponses humanitaires. L'éducation, les soins de santé pour les filles, l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et de genre ont été relevés comme étant d'importantes questions devant être examinées lors des interventions relatives aux besoins essentiels. Si des progrès considérables ont été réalisés en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et de genre, beaucoup reste à faire pour veiller à ce que les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles, les personnes âgées et les personnes handicapées soient protégées. Le Comité a sollicité plus d'informations sur la manière dont les données distinctes en fonction de l'âge, du genre et de la diversité seront intégrées dans le nouveau système de gestion axée sur les résultats, et sur le moment où cette intégration se fera.

28. Le Coordonnateur principal pour la protection a informé le Comité qu'un plan d'exécution avait été élaboré pour fixer les étapes nécessaires en termes d'action stratégique, d'appui opérationnel, de suivi et d'établissement de rapports. Une équipe spéciale a été mise en place pour suivre la mise en œuvre et veiller à ce que les opérations aient les orientations, la formation et les outils nécessaires. Le Coordonnateur principal pour la protection a par ailleurs indiqué que la ventilation des données fournissait de précieuses informations permettant de promouvoir l'égalité entre les sexes dans l'action humanitaire, et que l'absence de telles informations pouvait être à l'origine de lacunes en matière de protection.

29. La Directrice adjointe a pris note de l'accent mis par les délégations sur l'importance de l'égalité entre les sexes et la nécessité de faire en sorte que les femmes soient les principales bénéficiaires de l'assistance. Pour ce faire, il faut des programmes

complémentaires mettant l'accent sur la promotion de l'égalité dans la prise de décisions au sein des ménages, y compris des activités de littératie financière et des dialogues en matière de genre, en veillant à ce que les membres de famille de sexe masculin ne soient pas des laissés-pour-compte. L'approche a déjà été essayée en République-Unie de Tanzanie. Concernant la protection des enfants et des jeunes, la Directrice adjointe a parlé de la participation du Conseil consultatif mondial des jeunes ayant contribué à l'élaboration du Cadre d'action global pour les réfugiés et du Pacte mondial sur les réfugiés. Des initiatives pour les jeunes ont également été mises en œuvre sur le terrain et ont abouti à un travail révolutionnaire, en particulier en matière d'égalité entre les sexes et de lutte contre les violences sexuelles et de genre et d'autres risques auxquels sont exposés les enfants et les jeunes. La Directrice adjointe a parlé du travail effectué pour mettre au point une politique sur la prévention et l'atténuation des violences sexuelles et de genre, et sur la lutte contre ce fléau, et a noté que des consultations étaient en cours avec divers acteurs sur les mécanismes d'orientation et de retour de l'information. Concernant le handicap, elle a remercié le Comité pour son appui et a fait observer que le HCR s'associait à l'UNICEF pour partager leur expertise et travailler sur des projets communs, afin de mieux rationaliser les interventions pour les personnes handicapées relevant de leur compétence. L'éducation a été soulignée comme étant l'une des principales composantes de la politique en matière d'âge, de genre et de diversité, en particulier concernant l'inscription et la rétention des filles.

30. Le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection a remercié les délégations pour leur débat constructif sur la protection. Il a noté que l'âge, le genre et la diversité n'ont pas seulement une dimension interne pour le HCR, et que la mise en œuvre avec succès de la politique en la matière dépend de la manière dont les gouvernements exécutent leurs propres programmes. Il a souligné la nécessité d'accorder une attention particulière à la dimension genre de la protection et à la protection de l'enfant, ainsi qu'à l'identification des personnes handicapées, des personnes appartenant à des minorités et des personnes âgées, pour être en mesure de satisfaire leurs besoins spécifiques. Il a réitéré l'engagement de l'Organisation à prévenir l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel, dans le cadre de ses valeurs. Il a souligné l'importance du respect du droit international humanitaire abordant directement les causes des déplacements et les normes de traitement. Ces éléments sont éclairés par un concept unique de réfugiés, imaginé au cours des 70 dernières années. Le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection a rappelé aux délégations qu'en vertu du Statut du HCR, de la Convention de 1951 relative aux réfugiés et de son Protocole de 1967, l'Organisation joue un rôle de supervision. Son devoir lui impose donc de partager avec les États membres son interprétation du droit international relatif aux réfugiés.

V. Mise à jour sur le Cadre d'action global pour les réfugiés

31. Présentant la Mise à jour sur le Cadre d'action global pour les réfugiés (EC/69/SC/CRP.13), le Directeur adjoint pour les réponses globales à la Division de la résilience et des solutions s'est focalisé sur les leçons apprises jusqu'ici dans son application.

32. Le Comité a loué les progrès réalisés par les pays et les régions qui appliquent le Cadre d'action global pour les réfugiés. Il a formé le vœu que ce Cadre s'applique dans toutes les situations majeures de réfugiés, notamment hors de l'Afrique et de l'Amérique centrale, et dans les mouvements mixtes. Il a salué en particulier le leadership solide des gouvernements des pays appliquant le Cadre d'action global pour les réfugiés et a souligné l'importance de l'appropriation nationale. Dans le même temps, certaines délégations se sont demandé comment la mise en œuvre pouvait être soutenue dans des situations où s'observe un affaiblissement de la direction et l'appropriation. D'autres ont attiré l'attention sur les efforts impressionnants déployés par les pays menant des activités conformément au Cadre d'action global pour les réfugiés, sans l'appliquer de manière officielle. À cet égard,

d'importantes leçons peuvent être tirées des pays non pilotes, notamment dans la région Asie et Pacifique.

33. L'importance de la coopération régionale pour réaliser des résultats positifs a été soulignée, comme l'ont montré le Plan d'action du Brésil et le Cadre régional global de protection et de solutions (connu sous son acronyme espagnol MIRPS) en Amérique latine, qui fournissent des exemples de bonnes pratiques, y compris au plan mondial. Il a été noté que les pays participant au MIRPS ont déjà procédé à des changements significatifs aux plans juridique et politique, et qu'environ 30 projets sont en train d'être exécutés aux niveaux national et sous-régional. Les feuilles de route nationales et les cadres régionaux de résultats, assortis de liens clairs avec les objectifs de développement durable, permettent aussi de déterminer les buts globaux et d'accroître les responsabilités mutuelles pour les atteindre. De plus, il a été proposé que de solides métriques soient mises au point pour suivre et évaluer les progrès et les résultats, notamment l'impact concret sur la vie des réfugiés et des communautés d'accueil. Un alignement plus solide est par ailleurs nécessaire entre le Cadre d'action global pour les réfugiés et d'autres processus pertinents, notamment les cadres régionaux de réponse pour les réfugiés.

34. Les délégations ont été ravies de constater que l'approche impliquant l'ensemble de la société permettait d'élargir avec succès la base de coopération et que les arrangements nationaux incluaient la participation d'une gamme variée de partenaires, y compris les organismes des Nations Unies, la société civile, les acteurs du développement, et les représentants des réfugiés et des communautés d'accueil. La participation des réfugiés et des communautés d'accueil a été considérée comme étant particulièrement importante. L'engagement croissant des acteurs du développement dans les réponses pour les réfugiés est un signe positif. Il permet déjà d'obtenir des ressources supplémentaires. Toutefois, certaines délégations se sont demandé s'il y avait des exemples de bonnes pratiques dans le décaissement rapide et souple de fonds pour le développement en faveur des situations de réfugiés. Il a été noté qu'au-delà des financements supplémentaires pour l'aide humanitaire et l'aide au développement, le leadership politique est indispensable pour parvenir à un accord sur les principes fondamentaux et une meilleure coordination des politiques.

35. Les défis jusqu'ici notés dans l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés sont les suivants : le manque de financement pour l'action humanitaire et l'aide au développement, pourtant essentiel pour répondre d'une manière globale aux besoins des réfugiés et soutenir les communautés d'accueil ; le peu de possibilités de solutions dans les pays tiers ; et l'absence d'amélioration des conditions de retour dans les pays d'origine. On espère que le Pacte mondial permettra un meilleur équilibre entre les efforts nationaux et l'appui international. Beaucoup de pays ont exhorté le HCR à rendre compte de tels défis et difficultés, en vue d'une analyse plus équilibrée dans les mises à jour futures. Il a été demandé au HCR, compte tenu de son rôle de catalyseur, quels seraient les changements institutionnels à effectuer pour s'adapter au Cadre d'action global pour les réfugiés, notamment concernant la mise au point d'une nouvelle gamme de compétences, la collecte de fonds, la planification et la budgétisation.

36. Le Directeur adjoint pour les réponses globales a remercié les délégations pour leur appui financier, technique et politique en faveur de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés. S'il a noté que ce cadre s'inspire de décennies d'expérience et de bonnes pratiques, il a affirmé que beaucoup de leçons avaient été apprises depuis son application pour la première fois en Ouganda. Répondant à une question à cet égard, il a fait observer que les nouveaux pays d'application du Cadre d'action global pour les réfugiés avaient profité de l'expérience des autres. Il a pris acte des nombreuses observations sur la nécessité de rendre compte des défis rencontrés, et a indiqué que le HCR inclurait ces éléments dans un rapport plus global sur l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés devant bientôt être publié. À cet égard, il est important d'entendre les pays eux-mêmes parler des défis qu'ils rencontrent, même s'il est évident que parmi ces défis, il y a la nécessité d'un appui financier supplémentaire et prévisible. Concernant les leçons apprises, le Directeur adjoint a affirmé que le portail du Cadre d'action global pour les réfugiés était une plateforme importante, et a encouragé les partenaires à la consulter.

Répondant à une question sur le rôle des entités régionales, il a noté leur engagement positif dans le cadre du MIRPS et de l'Initiative pour les solutions durables en faveur des réfugiés somaliens, prévue dans la Déclaration de Nairobi.

VI. Politique de programme/protection

A. Exposé sur les efforts de coordination déployés par le HCR pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés

37. Le Conseiller spécial du Haut Commissaire pour le développement a présenté au Comité une mise à jour sur le travail effectué par le HCR en exécution de la mission qui lui avait été confiée par la résolution A/RES/72/150 de coordonner les efforts visant à mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés. L'Organisation a examiné les objectifs et les approches suivies par le passé pour éclairer la voie à suivre. Par ailleurs, elle a régulièrement tenu des séances d'information et a eu des échanges avec les États membres. Le Conseiller spécial a noté les défis liés à la recherche des méthodologies adéquates pour mesurer les coûts et les avantages de l'accueil des réfugiés, ainsi que les différentes contributions des pays donateurs et d'accueil. Il a aussi noté les contributions importantes de la Banque mondiale et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et a invité les bureaux nationaux de la statistique, en particulier des pays abritant les réfugiés, à contribuer par leur expertise. La prochaine étape consistera pour le Haut Commissaire à rendre compte de la question dans son rapport annuel adressé à l'Assemblée générale, et pour le HCR à commencer à tenir les premières réunions techniques cette année en septembre/octobre. Un rapport global sur la question sera présenté au cours du second semestre de 2019.

38. Saluant les efforts déployés par le HCR, les délégations ont souligné l'importance de cette opération dans un partage plus équitable et plus prévisible de la charge et des responsabilités liées à l'accueil d'un grand nombre de réfugiés, conformément à la Déclaration de New York et au Pacte mondial sur les réfugiés. Plusieurs délégations ont affirmé que devrait aussi être pris en considération l'impact positif que la présence des réfugiés peut avoir sur l'économie locale. Une délégation a demandé comment le HCR entendait examiner les situations spécifiques aux pays et aux régions. Les délégations ont convenu du fait que le processus devrait être formulé au niveau des experts, et ont salué la collaboration avec la Banque mondiale et l'OCDE à cet égard. Le HCR a été encouragé à prendre attache avec le groupe d'experts créé par la Commission de statistique de l'ONU. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui en faveur du calendrier des rapports proposé par le HCR.

39. Le Conseiller spécial a remercié les délégations pour l'appui manifesté, et a reconnu que le calendrier avait été modifié à cause de la complexité de l'opération. Il a affirmé qu'il ne serait pas possible d'arriver à une formule ou méthodologie commune, et qu'en fait plus d'une méthodologie seraient nécessaires dans le cadre d'un processus continu. Il a reconnu la difficulté d'établir un équilibre entre les situations spécifiques aux pays et les situations spécifiques aux régions, et a confirmé que le HCR était en contact avec le groupe d'experts pour bénéficier de leur expertise. Le Conseiller spécial a indiqué les prochaines étapes de collaboration avec la Banque mondiale et l'OCDE, et a conclu que l'opération avait une bonne base, même si beaucoup de travail reste à effectuer.

B. Rapport sur les priorités stratégiques globales du HCR

40. Présentant la mise à jour sur les priorités stratégiques globales (EC/69/SC/CRP.12), le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes (DPSM) a informé le Comité des progrès réalisés par le HCR sur les priorités stratégiques globales de 2016-2017, au cours de la seconde année du biennium. Il a fait observer que la gestion de

ces priorités est un processus dynamique. Il a par ailleurs souligné les défis rencontrés dans la réalisation des progrès au cours de la seconde année, en particulier avec la survenue de nouvelles crises. Il a aussi informé les délégations des priorités stratégiques globales pour la période biennale 2018-2019, ainsi que d'un certain nombre de changements introduits dans les priorités en matière d'appui et de gestion. Ces changements visent à mettre en œuvre la vision du Haut Commissaire, telle qu'indiquée dans les Orientations stratégiques du HCR, et permettent à l'Organisation de rendre compte des engagements qu'elle a souscrits dans le cadre du Grand compromis.

41. Les délégations ont remercié le HCR pour la mise à jour et pour le rapport intérimaire de 2017 sur les priorités stratégiques globales. Elles ont demandé que ce rapport soit rendu disponible en même temps que le document de séance. Elles ont exhorté le HCR à aligner les priorités stratégiques globales sur la révision du cadre de gestion axée sur les résultats, en particulier les indicateurs, et à améliorer l'évaluation de l'impact, en indiquant clairement l'ampleur relative du succès. Une délégation a demandé que le HCR mette en place des indicateurs plus précis et plus ambitieux. Il a été demandé à l'Organisation de fournir de plus amples informations sur le lien existant entre les différentes initiatives de gestion, comme les priorités stratégiques globales et la révision du cadre de gestion axée sur les résultats, les unes avec les autres, ainsi qu'avec d'autres initiatives comme l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés, le Pacte mondial sur les réfugiés, le Grand compromis et la réforme du système des Nations Unies pour le développement. En particulier, les délégations ont insisté sur la nécessité d'une meilleure évaluation conjointe des besoins et d'une réduction des chevauchements et des frais de gestion. Elles ont par ailleurs demandé des éclaircissements sur les liens existant entre la conception des programmes globaux et le montant global des appels. Des délégations ont noté l'absence de progrès dans la lutte contre la malnutrition et les solutions durables, et ont exhorté le HCR à décrire les défis rencontrés dans la fixation des priorités pour les activités.

42. Le HCR a été félicité pour avoir appliqué les procédures opérationnelles permanentes en vue de prévenir et de lutter contre les violences sexuelles et de genre. Il lui a été demandé d'indiquer le calendrier d'application du système interinstitutions de gestion de l'information sur les violences de genre dans un plus grand nombre d'opérations. De plus amples informations sur les mécanismes du HCR et des partenaires pour la promotion de la redevabilité envers les populations affectées ont aussi été sollicitées. Une délégation a demandé au HCR de rendre compte au Comité exécutif des efforts pertinents, conformément au Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/72/751).

43. Le Directeur a remercié les délégations pour leurs contributions et a noté que l'environnement opérationnel et politique dans lequel le HCR intervient a changé de manière significative depuis que les priorités stratégiques globales ont été établies pour la première fois. Il a noté que les expériences tirées de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés auront un impact sur les priorités stratégiques globales, et que la révision du cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation tiendra compte des nouvelles initiatives en cours, notamment des réformes à l'ONU. Le Directeur de la Division de la protection internationale a confirmé que le système de gestion de l'information sur les violences de genre sera appliqué dans toutes les opérations.

VII. Budgets-programmes et financement

A. Actualisation des budgets et du financement pour 2018 et rapport de 2017

44. Au point indiqué de l'ordre du jour, la Haut Commissaire Adjointe a donné un aperçu des principaux chiffres et des principales questions, y compris des mises à jour sur les changements en cours au HCR.

45. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière (DFAM) et la Directrice de la Division des relations extérieures (DER) ont présenté une mise à jour sur les budgets et le financement (EC/69/SC/CRP.14). Le Contrôleur a parlé des résultats financiers définitifs de 2017 et a donné un aperçu des besoins au 20 juin 2018. La Directrice de la DER a complété l'exposé avec des détails sur les tendances des contributions volontaires et les niveaux de financement. Elle a mis en lumière les initiatives innovantes en matière de communication.

46. Le Comité a exprimé ses préoccupations au sujet des défis auxquels le HCR fait face pour satisfaire les besoins croissants des personnes relevant de sa compétence, avec un déficit constant de financement. Les délégations ont noté qu'en dépit de l'augmentation en 2017 des fonds disponibles, le déficit financier a continué de se creuser par rapport à 2016. Elles ont encouragé le HCR à renforcer davantage sa base d'appui, notamment par l'engagement des acteurs du développement et du secteur privé. Pour une meilleure efficacité, il a été recommandé à l'Organisation d'accorder plus d'attention à l'établissement des priorités en matière de ressources et de centrer ses efforts sur l'amélioration de la coordination et de la programmation pluriannuelle et multipartenaire. Une délégation a sollicité des débats sur les avantages et les défis liés au budget basé sur les besoins. Concernant les engagements souscrits dans le cadre du Grand compromis, des délégations ont souligné la nécessité de disposer davantage de fonds non affectés, et ont félicité l'Organisation pour avoir inclus des tableaux présentant la répartition des contributions non affectées et globalement affectées. L'augmentation des dépenses sur le terrain a été bien accueillie, et il a été demandé au HCR de présenter périodiquement des rapports sur l'établissement de ses priorités, et sur les économies et gains d'efficacité tirés de la mise en œuvre des diverses réformes.

47. Le Contrôleur a répondu à des questions spécifiques sur le budget. Il a commencé par noter qu'il n'y avait pas eu de nouveau budget supplémentaire depuis le 30 avril. Concernant le financement supplémentaire pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels, il a expliqué qu'une capacité additionnelle avait été fournie à la Division de la gestion des ressources humaines, au Service de la santé et du bien-être du personnel, au Centre mondial d'apprentissage, au Service des affaires juridiques, au Bureau de l'inspecteur général et au Bureau de la déontologie pour intensifier les activités du HCR en matière de prévention et de lutte contre ce fléau. Entrent dans ce cadre la nomination d'un Coordonnateur principal et la mise en place d'une équipe spéciale d'urgence, soutenue par des groupes de travail permettant de rendre les mécanismes de dénonciation accessibles. Les dépenses liées à la gestion du changement ont permis de disposer d'une capacité temporaire pour la réorganisation du Siège, avec notamment la création d'une nouvelle division, la consolidation de la gestion des programmes, la régionalisation et la décentralisation. Concernant l'augmentation significative du budget de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique en 2017, le Contrôleur a expliqué qu'elle était due à deux situations, à savoir le Soudan du Sud et la Somalie, principalement en raison de l'augmentation du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans les deux situations.

48. Le Contrôleur a informé le Comité que le HCR est actuellement en train de finaliser une revue de l'initiative pluriannuelle et multipartenaire et que, selon les premières recommandations, le HCR doit veiller à ce que les outils et les orientations appropriées soient en place, avant de procéder à une institutionnalisation complète de cette approche. Il a indiqué que l'initiative allait être menée en même temps que d'autres initiatives importantes en cours, en particulier le Cadre d'action global pour les réfugiés et la révision du système de gestion axée sur les résultats. Sur le transfert pluriannuel aux partenaires, le Directeur adjoint a répondu que, si le HCR décaisse 1,5 milliard de dollars E.-U. en faveur d'environ 1 000 partenaires, le niveau actuel de financement pluriannuel n'est pas suffisant pour que l'Organisation transfère aux partenaires.

49. La Directrice de la DER a remercié les délégations pour leur solide appui en faveur des financements non affectés et pluriannuels, et a parlé du rapport sur l'utilisation des fonds non affectés, distribué pendant la réunion, et des mises à jour du site Internet *Global focus*. Elle a mentionné les efforts déployés par le HCR pour réduire le déficit financier

grâce à une communication innovante, notamment par le site Internet « *Searching for Syria* », Google et autres, permettant d'atteindre un plus grand public et d'élargir la base de financement. Répondant à une question sur la coordination, elle a affirmé que le HCR était engagé à veiller à ce que ses interventions soient efficaces et que l'argent soit dépensé à bon escient. L'Organisation continuera à soutenir le rôle de l'OCHA dans la coordination des interventions humanitaires. L'action des donateurs devrait aussi faciliter la coordination. Concernant l'établissement des priorités en matière de besoins, elle a fait observer que le HCR avait mis au point des outils sophistiqués lui permettant de déterminer les domaines où ses efforts d'assistance doivent en priorité se concentrer. Pour l'assistance à plus long terme, les interventions en espèces pourraient être appropriées. Toutefois, ces types d'intervention sont souvent liés aux réseaux et systèmes nationaux de sécurité, qui ne sont pas toujours disponibles dans les pays où le HCR mène ses opérations. La Directrice a affirmé que le HCR était engagé à accroître ses interventions en espèces pour les personnes ayant des besoins spécifiques, et en matière d'éducation, de lutte contre les violences sexuelles et de genre ainsi que de protection de l'enfant. Pour conclure, elle a dit que l'Organisation était engagée à utiliser les espèces, si possible, et que 500 millions de dollars E.-U. avaient été décaissés en 2017 en faveur de 42 opérations.

50. À propos des budgets supplémentaires, la Haut Commissaire Adjointe a dit qu'actuellement, aucun n'était prévu. Elle a ajouté que le HCR fera de son mieux pour gérer ses priorités dans le cadre de l'enveloppe existante, avant de se tourner vers les donateurs pour des financements supplémentaires. Parlant des débats au sujet du rapport entre le budget basé sur les ressources et le budget basé sur les besoins, elle a indiqué qu'ils pourraient débiter lors de la Réunion consultative informelle de juillet, et a mis en garde le Comité sur la modification de la structure budgétaire, eu égard aux changements majeurs ayant actuellement lieu au HCR.

51. Le Comité a adopté la décision sur les budgets et le financement pour 2018, telle que contenue dans l'annexe du présent document.

B. Rapport global de 2017

52. Présentant le Rapport global sur les activités du HCR en 2017, la Directrice de la DER a affirmé qu'il contenait des informations détaillées sur les contributions volontaires ainsi que des résumés par région. Pour des informations plus détaillées sur les réalisations et les défis globaux du HCR, le Comité a été invité à consulter le site Internet *Global Focus*.

53. Les délégations ont félicité le HCR pour ses efforts visant à présenter au Comité un rapport utile, contribuant à renforcer la confiance des donateurs, et ont plaidé en faveur de financements souples pour les opérations du HCR. A été salué son rapport détaillé sur les programmes, les réformes et les initiatives menées en 2017. L'accent mis de plus en plus sur des partenariats divers, en vue d'atteindre les objectifs de protection et de trouver des solutions durables, a été relevé. Dans le cadre de la réponse globale, les efforts du HCR visant à engager une gamme diversifiée de partenaires ont été considérés comme étant une tendance importante et prometteuse.

54. Des délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet de graves manquements dans le secteur de l'aide, notamment au sein des organisations non gouvernementales et des organismes de l'ONU. Le Comité a apprécié les actions que le HCR a jusqu'ici menées pour prévenir et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel, et a souligné la nécessité d'un changement culturel permettant de disposer d'un cadre sûr où les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels peuvent être dénoncés et les auteurs obligés de rendre des comptes. Le fait que le Haut Commissaire accorde une attention particulière à cette question a été salué, et un consensus s'est dégagé d'une manière générale sur la nécessité de faire régulièrement des mises à jour à cet égard, pour plus de transparence et de responsabilité.

55. La Directrice de la DER a remercié les délégations pour leurs observations positives au sujet du Rapport global de 2017, et a fait observer que le HCR s'efforce chaque année d'améliorer la publication. Concernant les déclarations faites au sujet de l'exploitation et des abus sexuels, elle a assuré les membres du Comité de l'engagement ferme de l'Organisation à résoudre ces problèmes.

56. La Haut Commissaire Adjointe a ajouté que le HCR s'efforce de créer un environnement qui encourage les personnes ayant survécu à l'exploitation et aux abus sexuels à se manifester. Le nombre croissant de cas signalés montre qu'on fait de plus en plus confiance au système. La Haut Commissaire Adjointe a énuméré les mesures prises par le HCR pour davantage renforcer cette confiance, notamment la création de systèmes permettant aux personnes ayant survécu d'avoir accès à une ligne téléphonique d'urgence indépendante, la simplification des procédures de plainte et la mise en place d'une gamme élargie de canaux de retour de l'information, l'accroissement des orientations et de l'appui médical et psychosocial ; la mise à jour de la politique contre les mesures de représailles ; l'accélération du traitement des cas d'inconduite sexuelle, grâce à des enquêteurs formés ; et la prise d'une série de mesures pour veiller à ce que les auteurs ne se déplacent pas à l'intérieur du système. La Haut Commissaire Adjointe a noté que la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels a permis que le HCR réfléchisse sur ses valeurs et attitudes, procède à des changements en son sein et fasse montre d'un maximum de tact dans ses interventions.

VIII. Gouvernance

57. La Présidente a rappelé au Comité que la déclaration liminaire du Haut Commissaire à la soixante-neuvième session plénière du Comité exécutif servira de base pour le débat général. Elle a invité les délégations à proposer des sujets, et a indiqué que des propositions écrites pouvaient être transmises au Secrétariat dans les semaines suivant la réunion.

58. Les délégations ont remercié le Haut Commissaire pour avoir fait part de son opinion concernant les consultations relatives au Pacte mondial sur les réfugiés. En particulier, elles ont manifesté leur intérêt d'avoir plus d'informations sur les disparités entre les pays développés et les pays en développement, ainsi que sur l'impact de l'accueil des réfugiés sur la fourniture d'une protection de qualité et l'aggravation des inégalités à long terme. De telles inégalités doivent être combattues, car elles peuvent exacerber les déplacements forcés dans le monde. Il a été proposé que le Haut Commissaire parle des nouvelles initiatives sur les solutions pour les réfugiés, en particulier ceux qui vivent dans des situations prolongées.

IX. Questions diverses

59. Conformément à la pratique consistant à adopter les rapports des réunions du Comité permanent par voie électronique, la Présidente a annoncé que le rapport de la soixante-douzième réunion sera préparé par le Secrétariat et distribué pour observations d'ici le 12 juillet 2018. Après une période d'examen de deux semaines, les observations ou corrections éventuelles des États membres sur leurs interventions seront incorporées, et le rapport sera par la suite redistribué et considéré comme adopté. La Présidente a aussi rappelé aux délégations l'invitation à prendre part à la sixième et dernière consultation formelle relative au Pacte mondial sur les réfugiés qui a eu lieu les 3 et 4 juillet 2018.

Annexe**Décision sur les budgets et le financement pour 2017 et 2018**

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programmes à ses soixante-sixième, soixante-septième et soixante-huitième sessions (A/AC.96/1154, par. 13 c), A/AC.96/1165, par. 15 3) et A/AC.96/1176, par. 14 3)), respectivement), ainsi que les discussions sur le point de l'ordre du jour consacré aux Budgets-programmes et au financement lors de la soixante-et-onzième réunion du Comité permanent en mars 2018 ;

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés ;

Rappelle qu'à sa soixante-sixième session, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2016-2017 du HCR, s'élevant à 6 408,5 millions de dollars E.-U. pour 2017 ;

Rappelle qu'à sa soixante-septième session, le Comité exécutif a approuvé la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2016-2017 du HCR (révisé) s'élevant à 7 309,7 millions de dollars E.-U. pour 2017 ;

Note que les budgets supplémentaires de 2017 s'élevaient à 832,1 millions de dollars E.-U. pour les programmes globaux en faveur des réfugiés, les projets de réintégration et les projets en faveur des déplacés internes ;

Note la réduction budgétaire de 178,9 millions de dollars E.-U. en 2017 ;

Prend acte de l'augmentation du budget annuel de 2017 du HCR, dont le total définitif s'élève à 7 962,9 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget révisé de 7 309,7 millions de dollars E.-U. et du total des budgets supplémentaires de 832,1 millions de dollars E.-U., et une réduction budgétaire de 178,9 millions de dollars E.-U. ;

Prend note des performances financières et budgétaires en 2017 ;

Rappelle qu'à sa soixante-huitième session, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du Budget-programme biennal 2018-2019 du HCR, s'élevant à 7 508,4 millions de dollars E.-U. pour 2018 ;

Note que les budgets supplémentaires de 2018 s'élèvent actuellement à 766,9 millions de dollars E.-U. au 30 avril 2018 pour les programmes globaux en faveur des réfugiés, les projets de réintégration et les projets en faveur des déplacés internes ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel de 2018 du HCR, dont le total s'élève actuellement à 8 275,3 millions de dollars E.-U. au 30 avril 2018, représentant la somme du budget initial de 7 508,4 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires de 766,9 millions de dollars E.-U. ;

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2018, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2018.